

Une éolienne génère en moyenne 25 000 euros/an pour le territoire d'implantation, avec une répartition de 65% pour le bloc communal (CdC + commune), 30% pour le département et 5% pour la région. De plus, la fiscalité sur le bâti revient directement à la commune d'implantation des machines. Par ailleurs, les entreprises de toute la région seront sollicitées pendant la phase d'étude et de construction du parc éolien, générant une activité économique non négligeable.

Bernard Munoz